

## **La rédaction - Le Grand Journal - bfm, le 05/02/2009**

---

Alors que la Cour des comptes vient de publier son dernier rapport, son premier président livre le point de vue de l'institution sur les mesures destinées à relancer l'économie.

**Fabrice Lundy: La dernier rapport de la Cour des comptes signale un certain nombre de dysfonctionnements, comme chaque année. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'on est dans un contexte de crise. Est-ce que cette crise vous a conduits à être encore plus sévères et plus rigoureux?**

**Philippe Séguin:** Probablement. Nous comprenons tout à fait qu'à une situation financière, économique, sociale exceptionnelle réponde une politique budgétaire exceptionnelle. Nous voulons bien croire ce que l'on prévoit en disant que, le moment venu, il sera possible de revenir dans les clous s'agissant du déficit et de reprendre l'effort interrompu. Nous nous interrogeons en revanche sur les risques de progression de la dette, parce que cela demeure ensuite et hypothèque les capacités budgétaires à venir.

Ce que nous disons, c'est qu'il faut que les mesures qui sont prises soient bien considérées comme réellement réversibles et qu'il ne faut pas pour autant abandonner l'effort en matière de recettes et de dépenses. En matière de recettes, il faut absolument continuer la chasse aux niches sociales et fiscales, qui réduisent les recettes de l'Etat.

En matière de dépenses, tout en reconnaissant implicitement la légitimité de celles qui sont consacrées à l'aide aux établissements financiers, directement ou indirectement, à celles qui sont impliquées par le plan de relance, nous disons qu'il y a encore des gisements d'économies. Du coup, lorsque nous voyons de tels gisements, nous sommes d'autant plus attentifs.

**Vous encouragez quand même le plan de relance?**

Nous n'encourageons rien, nous en prenons acte. Nous nous abstenons de critiquer, à la différence de certaines institutions supérieures de contrôle étrangères. Nous ne critiquons pas mais nous disons que le plan de relance n'est pas une raison pour relâcher l'effort.

**Est-ce que la crise justifie que l'on mette un certain nombre de principes entre parenthèses, comme la réduction du déficit, la modernisation de l'Etat?**

Non, il faut garder l'objectif en tête. Concernant la modernisation de l'Etat, il faut évidemment continuer. Lorsque l'on dit, par exemple, que l'on va réajuster les effectifs à la faveur des départs à la retraite, il n'y a aucune raison particulière de remettre en cause ce principe.

**Vous notez dans votre rapport 2009 que les autorités de contrôle du secteur financier n'ont pas été assez sévères. Qu'est-ce que vous voulez dire par là?**

Ce que l'on regrette, c'est que les trois autorités que l'on vise, l'AMF [l'Autorité des marchés financiers, NDLR], la Commission bancaire et la troisième [l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), NDLR], fonctionnent de manière trop cloisonnée et que, d'autre part, elles ne bénéficient pas d'une capacité de sanction à la hauteur des enjeux.

**Vous avez aussi noté, à l'occasion de la crise, les risques pris sur les marchés financiers par de nombreuses collectivités locales...**

Effectivement, il s'agit des fameux emprunts structurés. On vous y attire en vous disant qu'il est possible de payer un peu moins que ce que l'on paie normalement – le problème, c'est qu'il y a aussi de très gros risques. Ceux-ci se sont d'ailleurs vérifiés, en l'occurrence.

Ce que l'on a beaucoup regretté, c'est que, généralement, ces contrats d'emprunts structurés ont été signés sans solliciter l'autorisation de l'assemblée délibérante. Notre première réaction aurait été de faire procéder à l'interdiction de ce genre d'emprunts dans les collectivités territoriales, mais c'est manifestement contraire, nous explique-on, à la liberté d'administration de ces collectivités. Nous disons qu'il faut pour le moins qu'il y ait une réglementation ou une législation qui oblige à passer au préalable devant l'assemblée délibérante et à expliquer à la fois les avantages que cela peut procurer mais aussi les risques encourus.

**La crise a conduit l'Etat à déployer de gros moyens. En vue de votre rapport 2010, est-ce que vous allez revoir votre mission, votre responsabilité dans ce contexte?**

De toute façon, il y a un certain nombre de vérifications nouvelles que l'on va devoir faire. Nous ne sommes par exemple pas compétents pour contrôler le secteur bancaire privé, mais nous avons un droit de suite s'agissant des engagements de l'Etat. Donc nous irons mettre notre nez.

**Notamment, cette année, pour scruter la mission de la fameuse Société de financement de l'économie française?**

Elle sera totalement dans notre champ d'investigation, et on ne va pas s'en priver. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire solennellement, afin que personne ne soit, le moment venu, étonné de notre intrusion. Cela étant, nous avons aussi d'autres enjeux en matière de compétences. Il y a eu une réforme constitutionnelle, qui nous donne pour charge nouvelle d'assister le gouvernement et le Parlement dans la mission d'évaluation. Du coup, nous avons un gros effort d'adaptation de notre organisation à faire pour répondre à la demande.